



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 07 Octobre 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 36
- Convocation du : 1^{er} octobre 2024
- Affichage de la convocation : 1^{er} octobre 2024

► **DÉLIBÉRATION N° DEL_096_2024**

► **OBJET : Point n° 15 - ZAC GRAND SUD – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (CRAC) AU 31 DÉCEMBRE 2023**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Madame Annick BLANCHARD, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marilyn PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Benjamin DIRX, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Madame Corinne LANGLASSÉ

► **EXCUSÉS :**

Monsieur Gérard COLON donne pouvoir à Monsieur Yves DUPUIS.
Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

► **SE RETIRENT :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Denise NOTON, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER

RAPPORTEUR : Yves DUPUIS

L'aménagement de la ZAC Grand Sud a été concédé pour une durée de dix ans par la Ville de Mâcon à la SEMA Mâconnais Val-de-Saône-Bourgogne du Sud par convention de concession en date du 09 janvier 2001, visée par la préfecture le 21 janvier 2001, et notifiée à la SEMA le 22 janvier 2001, soit une fin de concession initialement prévue au 22 janvier 2011. Ce délai a ensuite été prorogé par avenant n°7 jusqu'au 31 décembre 2024.

Chaque année, la SEMA établit, au 31 décembre, un Compte Rendu Annuel d'Activités à la Collectivité (CRAC) qui doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Le CRAC comprend : le rapport d'activités, le plan de trésorerie prévisionnel, le bilan financier prévisionnel consolidé et les annexes.

Le cumul des avances encaissées par la SEMA au 31 décembre 2023 s'élève à 7 479 670,00 €.
Le bilan prévisionnel fait apparaître au 31 décembre 2023 une participation financière de la Ville fixée à 6 500 000 €, identique à celle validée au CRAC du 31 décembre 2022.
Il présente un montant de dépenses et de recettes de 31 594 677,00 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme,
Vu la concession d'aménagement en date du 09 janvier 2001,
Vu le Compte Rendu Annuel d'Activités à la Collectivité au 31 décembre 2023 établi par la SEMA Mâconnais Val-de-Saône Bourgogne du Sud, joint en annexe,
Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 30/09/2024,
Vu l'avis de la Commission N°1 : Relations avec les Acteurs Économiques et Touristiques, Commerce, Emploi et Relations Internationales du 25/09/2024,
Vu l'avis de la Commission N°3 : Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme, Circulation et Déplacements du 24/09/2024,

Monsieur Gérard COLON ayant donné pouvoir à Monsieur Yves DUPUIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide à la majorité (6 contre) :

- d'approuver le Compte Rendu Annuel d'Activités à la Collectivité au 31 décembre 2023 pour l'opération ZAC Grand Sud, tel que joint en annexe.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu. le

14 OCT. 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire